



# PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction départementale  
des territoires

Service Agriculture et du Développement Rural  
Affaire suivie par : Guillaume FENAT  
Secrétariat de la CDPENAF  
Tél : 01 60 56 73 00  
Mél : [ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr)

Vaux-le-Pénil, le 10 mai 2021

## AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF)

Monsieur le Maire,

Le projet de plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune a été arrêté par délibération du conseil municipal le 18 février 2020.

Par courrier, réceptionné le 2 mars 2021, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) au titre de l'article L153-16 du Code de l'Urbanisme pour la réduction des espaces agricoles, naturels et forestiers et L151-13 du même code pour la création d'un STECAL.

La commission s'est réunie par visioconférence LIFESIZE le jeudi 6 mai 2021 pour examiner ce projet, que votre adjoint chargé de l'environnement et de l'aménagement du territoire, M. Réginald HERBEAUX a présenté, accompagné de M. Richard MALBRAND, représentant votre bureau d'études INGESPACES.

Après avoir présenté la commune et le projet, il a pu répondre aux questions des membres de la commission et apporter des éclairages sur le projet.

L'absence de mise en compatibilité de la commune avec le SDRIF 2013 a engendré une urbanisation allant bien au-delà de ce qui est permis dans ce document de cadrage régional. La commission déplore cette consommation excessive d'espaces agricoles, naturels et forestiers.

***Toutefois, elle a rendu un avis favorable, au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers sur votre projet de PLU et sur le STECAL Ax.***

***La commission demande cependant le reclassement du cimetière en zone U et non en zone A.***

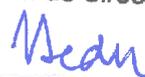
***Enfin, la commission préconise la réalisation d'un schéma des circulations agricoles, en concertation avec les exploitants agricoles.***

Conformément à l'article R153-8 du code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur Jean-Claude LECINSE  
Mairie  
Place Roger Chauveau  
77550 LISSY

Pour le directeur départemental  
L'adjoint au directeur

  
Laurent BEDU